



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 6040119

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 4/02/2026 10H51 C:000032 I:32160
V/REF : 1049906
V/Email reçu le Mercredi 04/02/2026 a 10H51

SELON DEVIS N° 5090161

V/REF.IMM. 1853/1854-9153
IMMEUBLE : LE HAMEAU DE MAGDELE
ALLEE DU PRE VERT
56/84/112/190
01160 VARAMBON

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 08 Avril 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 25 ALLEE DU PRE VERT - VARAMBON - MME PAUCOD 0631042624 /0478782677
ETAGE 1

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5090161 DU 29/09/2025
D UN MONTANT DE 775,63 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme G. DUPRE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

=====

ACCORD SUR DEVIS
DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU TECHNICIEN
DEPOSE DU BAC A DOUCHE EXISTANT
REPRISE DE LA VIDANGE JUSQU'A LA COLONNE
POSE D'UN NOUVEAU BAC A DOUCHE 90*90
REPRISE D'UN RANG DE FAIENCE 40*20
FERMETURE DU BAC EN PERIPHERIE AVEC DU FOREX
TEST ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER

ACCORD SUR DEVIS ANNULEE ET REPARATION A LA PLACE

DÉPOSE CABINE ANGLE (CONSERVEE)
DÉPOSE RECEVEUR DOUCHE POUR ACCES A LA VIDANGE.
TEST DELA VIDANGE PVC AVEC FLEXIBLE MIS DIRECTEMENT DANS LE PVC. RAS.
TEST ÉTANCHÉITÉ DANS RÉSERVATION TECHNIQUE VERS TUYAUX ALIM ECS EFS
RIEN A SIGNALER
FUIITE VENAIT DE L'ÉTANCHÉITÉ ENTRE LA BONDE ET LE BAC PLUS JONCTION
TABLETTE FAIENCE/BAC.
REPRISE DE L'ETANCHEITE ENTRE LA BONDE ET LE BAC
REPRISE DES SILICONNES EN PERIPHERIE
REPOSE PAROI.
MISE EN PLACE DE NOUVELLES FAIENCES SUR LA TABLETTE POSÉE SUR LA BAC,
SILICONE ÉTANCHÉITÉ OK.
POSE NOUVEAU CACHE SOUS BAC FAIENCÉ

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	46,80		46,80
7,00	PL00004-H(s) dépose et repose	41,60		291,20
1,00	PL00027-Réfection joint silicone	52,00		52,00
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U.	HT	
0,50	M2 de wedi	97,86		48,93
0,50	M2 de carreau de faïence blanc '108'	55,88		27,94
2,00	Colle(s) pour FAÏENCE (kg)	5,24		10,48
1,00	Kilo(s) de joint pour carrelage blanc	3,02		3,02
TOTAL H.T.				480,37
T.V.A. a 10,00%				48,03
TOTAL T.T.C.En EURO				528,40

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040119

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1049906 du 04/02/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME PAUCOD Véronique

25 Allée du pré vert

01160 VARAMBON

Référence de la Demande

N°: 882 807 du 03/02/2026

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.43.62.84.41 / 06.31.04.26.24

01853-00001-00005-00011 H / Type 2 / 01 PLA1 Etage : 01

Date entrée: 21/02/2025

Délai

Date limite exécution : 19/02/2026

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 suite devis 5090161 reparation bac a douche et fuite	1,00	775,63	775,63	77,56	853,19

Total H.T.	775,63
Total TVA	77,56
Total TTC	853,19

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DUPRE Gwenaëlle le 04/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **25 Allée du pré vert 01160 VARAMBON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **04/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1049906